



Convocation :..... 15.09.2020	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 15.09.2020	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 À 18H

N° 2020/12

Objet : Poste de vacataire pour l'animation sportive – approbation du renouvellement des vacances

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Mme Geneviève VICENTE, Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Florence ESTRABAUD, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Michel BENOIT.

Secrétaire :

Mme Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, responsable des affaires financières

Délibération n°2020/12

Poste de vacataire pour l'animation sportive – approbation du renouvellement des vacances

Le Président ayant exposé,

Depuis 2005, les actions mises en œuvre par l'agent chargé de l'animation sportive ont permis le développement du sport universitaire sur le site de Castres-Mazamet et l'organisation d'évènements pour animer la vie étudiante.

La rémunération des vacataires est basée sur le taux horaire des vacances servies par l'Education nationale.

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'intervention d'un vacataire pour assurer l'animation sportive étudiante, il est proposé au Comité syndical d'approuver la rémunération des vacances correspondantes soit 20h mensuelles à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve la rémunération d'un vacataire pour l'animation sportive, à partir du 1^{er} octobre 2020, à raison de 20h mensuelles maximum, sur la base du taux horaire servi par l'Education nationale,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2020 et seront inscrits au budget 2021 du Syndicat mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 24 septembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET